

produits. Le 4 mars 2003, le département américain du Commerce a rendu ses déterminations préliminaires sur la question des droits compensateurs et a dégagé deux subventions compensables parmi tous les programmes examinés. Des droits provisoires de 3,94 % ont été communiqués pour les importations de blé dur et de blé de force roux de printemps. Le gouvernement du Canada entend continuer à défendre ses politiques relatives au secteur du blé pendant toute la durée des enquêtes.

U.S. Farm Bill

Le Canada se préoccupe grandement des propositions contenues dans la *Farm Security and Rural Investment Act* (loi sur la sécurité dans l'agriculture et l'investissement rural), aussi appelée *Farm Bill* (projet de loi agricole). Le Canada s'inquiète particulièrement de l'augmentation du soutien interne aux effets de distorsion du commerce et des exigences concernant l'étiquetage obligatoire du pays d'origine. Les fortes augmentations du soutien interne vont à l'encontre des objectifs qui ont été convenus au cours des négociations de l'OMC en matière d'agriculture et qui visent à réduire de façon substantielle le soutien interne aux effets de distorsion du commerce. Le Canada examine attentivement la conformité des mesures proposées dans le projet de loi agricole aux engagements contractés par les États-Unis devant l'OMC. Nous continuerons à suivre ce dossier et ferons part de nos préoccupations au Congrès et à l'administration américaine au fur et à mesure que le projet de loi sera mis en application.

Subventions visant les produits agricoles

Le Canada juge de plus en plus préoccupant le niveau de soutien interne très élevé et en constante augmentation accordé à l'agriculture par les États-Unis, particulièrement à la production de céréales et d'oléagineux. Ce soutien entretient le déséquilibre mondial entre l'offre et la demande et empêche les prix de monter.

Tous les membres de l'OMC s'efforcent d'obtenir des réductions importantes du soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce, à la suite de la déclaration ministérielle de l'OMC à Doha; cependant, la suite des événements aux États-Unis ne semble pas cadrer avec cet engagement. Dans le même ordre d'idées, tous les membres de l'OMC ont pris à Doha l'engagement de réduire les mesures de soutien interne en vue d'éliminer progressivement toutes formes de subventions à l'exportation. Le Canada et beaucoup d'autres membres de l'OMC estiment

que nous devons également nous pencher sur les autres formes d'aide à l'exportation, telles que les crédits à l'exportation, les activités de promotion commerciale et de développement des marchés et certains types d'aide alimentaire. Par ailleurs, le Canada continue de juger préoccupante la possibilité que les États-Unis aient davantage recours aux subventions à l'exportation sur les marchés tiers pour certains produits de base.

Étiquetage du pays d'origine

Le *Farm Bill* (projet de loi agricole) établit de nouvelles exigences d'étiquetage par le pays d'origine pour le bœuf, l'agneau, le porc, le poisson, les marchandises agricoles périssables et les arachides vendus dans des points de vente américains. Le projet de loi établit des critères très stricts auxquels les exportateurs doivent répondre avant que les marchandises visées par cette loi ne soient autorisées à être étiquetées comme originaires des États-Unis. Des directives sont entrées en vigueur le 11 octobre 2002 pour une période provisoire de deux ans au cours de laquelle leur application sera facultative. Ces directives devraient devenir obligatoires à partir du 30 septembre 2004.

Le nouveau projet de loi américain requiert des détaillants américains qu'ils affichent les renseignements sur le pays d'origine au point de vente final pour toutes les marchandises visées (importées et nationales). Le Canada soutient que cette loi ne se fonde sur aucun argument valable et qu'elle impose des coûts très lourds à l'industrie sans que le consommateur n'en retire de réels avantages. L'étiquetage par le pays d'origine risque également d'entraîner des distorsions de prix préjudiciables à tous les secteurs de l'industrie de la viande rouge, et les coûts d'observation de la loi pourraient entraîner une chute de la compétitivité de l'Amérique du Nord à l'échelle mondiale en poussant à la hausse la structure de coût globale de l'industrie nord-américaine. Le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces, l'industrie et ses alliés américains poursuivra ses efforts de défense des intérêts canadiens aux États-Unis visant à faire connaître les perturbations que la disposition sur l'étiquetage selon le pays d'origine occasionnerait si elle devenait obligatoire et à préconiser l'abrogation de cette disposition.

Processus de contrôle des produits contenant du sucre

Au cours des dernières années, le Canada est intervenu auprès de l'administration américaine et des membres du Congrès en vue d'exprimer son inquiétude au sujet des